

Le Verna-lien

Projet de Plan Local d'Urbanisme

La Municipalité a entamé en 2009 l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme (PLU). Le PLU est un document d'urbanisme et de planification dont l'objectif est de définir, au-delà du seul droit des sols, un projet global d'aménagement de la commune dans un souci de développement durable. Il nécessite d'étudier un projet collectif, un « projet de vie », fondé sur l'intérêt commun, qui définit les grandes orientations d'aménagement de la commune, de manière équilibrée. Ambitieuse, cette démarche nécessite une réflexion approfondie sur le long terme.

Depuis la deuxième réunion publique, qui s'est tenue en 2016 et dont le compte-rendu est consultable en mairie (la première s'était tenue en 2013), l'étude du PLU a malheureusement été très retardée pour plusieurs raisons. Tout d'abord, les orientations du nouveau SCOT, approuvé en 2019, sont davantage contraignantes pour la commune. Elles imposent notamment l'abandon du secteur d'extension qui était prévu en continuité Nord-Ouest du village, ce qui a nécessité de revoir le projet.

De plus, les études de la carte des aléas, imposée à la commune par les services de l'Etat, et du zonage d'assainissement des eaux pluviales, aujourd'hui finalisées, ont été très longues malgré les nombreuses relances de la Municipalité. Plus récemment, de nouvelles évolutions législatives ont imposé des exigences supplémentaires en matière de trame verte et bleue, qui sont à l'étude par l'écologue chargé de l'évaluation environnementale du PLU.

L'élaboration du projet de PLU est néanmoins aujourd'hui en voie d'achèvement. L'équipe municipale a en effet soumis le projet de PLU aux personnes publiques associées (communauté de communes, syndicat porteur du SCOT, Département, chambres consulaires, services de l'Etat...) qui n'ont pas émis d'objection, mais seulement demandé quelques adaptations mineures.

Soucieuse d'associer et d'informer les habitants de la commune, l'équipe municipale souhaite alors organiser une **nouvelle réunion publique le vendredi 3 mai 2024 à 19h30 en salle des mariages**. Cette réunion entrera dans le cadre de la concertation qui offre un cadre privilégié leur permettant d'échanger avec les élus. Il est en outre rappelé qu'un registre est à disposition du public en mairie. Les documents relatifs au projet de PLU seront intégralement consultables aux heures d'ouverture de la mairie à partir du 22 avril 2024.

Ensuite, le conseil municipal tirera le bilan de la concertation et arrêtera le projet de PLU. Celui-ci sera soumis aux personnes publiques qui disposeront de trois mois pour émettre leurs avis. Suivra l'enquête publique, conduite par un commissaire enquêteur désigné par le tribunal administratif, indépendant et impartial, qui recevra le public lors de ses permanences.

Toute personne pourra venir présenter ses observations, faire des suggestions ou contre-propositions. Le projet de PLU sera ensuite éventuellement modifié pour tenir compte avis des personnes publiques, des observations du public et du rapport du commissaire enquêteur, avant d'être approuvé par le Conseil Municipal.